## FÉDÉRATION des GROUPEMENTS de COMMERÇANTS de la HAUTE-SAVOIE

Résidence Le Matignon 9 quater Avenue d'Albigny 74000 Annecy

tél. : 04.50.45.35.47 fax : 04.50.52.82.21

e-mail: contact@fede74.com



Circ. 1147 04/11/2016

## Demande d'un moratoire sur les implantations de surfaces commerciales

Mesdames et Messieurs les Maires, la Fédération des Groupements de Commerçants de la Haute-Savoie souhaite attirer votre attention sur la prolifération (excessive) des grandes surfaces dans notre département.

En Haute-Savoie la densité commerciale (alimentaire et non-alimentaire) atteignait 1 136,70 m² pour 1 000 habitants contre 951,90 m² en moyenne pour l'ensemble des huit départements de la région Rhône-Alpes (chiffres 2014) \* : soit un dépassement de 20 % sur la moyenne régionale!

Entendons-nous bien, la Fédé74 n'est pas contre la grande distribution, mais elle souhaite une répartition égalitaire et équitable entre les centres-villes et les périphéries. Or force est de constater que depuis deux décennies tout est mis en œuvre pour favoriser la construction de milliers de mètres carrés de surface commerciale chaque année.

Les déréglementations successives ont mis à mal la Loi Royer de 1973. Cette loi avait pour objectif de contenir l'expansion des grandes surfaces et de maintenir l'équilibre entre les centres-bourgs et la périphérie. Force est de constater que cet équilibre est depuis longtemps rompu.

À force de délivrer des autorisations de grandes surfaces en périphérie, les centres-villes ont dépéri. De ce fait, en France, ce sont des dizaines de commerces qui ferment chaque jour. Lorsque l'on sait qu'un commerce de centre-ville c'est en moyenne trois emplois, on imagine aisément les conséquences sur un chômage endémique élevé.

Souvent, pour autoriser l'implantation des grandes surfaces sur leur territoire, les municipalités mettent en avant les embauches à venir. Mais pourquoi ne prend-on jamais en considération les emplois détruits ? La question mérite d'être posée.

On sait également que lorsqu'un commerce ferme, les locaux restent vides de plus en plus longtemps, voir indéfiniment. En France, le taux de vacance commerciale est de 9,5 %, les villes de moins de 50 000 habitants étant les plus touchées par le phénomène.

La vacance commerciale entraine, en plus de la rupture du sacro-saint lien social qui fait l'âme des centres-villes, toute une série de problèmes qui, à terme, sont dommageables pour la collectivité : baisse des recettes fiscales, impact sur le logement, paupérisation des centres-villes et de ses habitants, mise à mal de la sécurité...

Le département de la Haute-Savoie n'est pas épargné par ce phénomène. Depuis 2009, ce sont  $250\,000\,\text{m}^2$  de surface commerciale qui ont été autorisés et construits. Le taux de vacance y oscille entre  $8\,\%$  et  $12\,\%$ .

En ces temps de crise avec un pouvoir d'achat en berne, la saturation commerciale est nocive pour tous, petites et grandes surfaces. Seul un gel des implantations peut permettre à chacun de s'en sortir et surtout d'éviter aux centres-villes de mourir.

Et il ne faut pas oublier que le local a le vent en poupe, que les circuits courts sont à la mode et que la re-densification est aujourd'hui le mot d'ordre! C'est pourquoi la Fédé74 en appel à vous, Mesdames et Messieurs les Maires, pour un véritable moratoire sur les implantations de grandes surfaces dans notre département!

Nous vous rappelons que la Fédé74 reste à votre écoute et à votre disposition pour maintenir ou relancer les offices du commerce et/ou les Unions Commerciales et Artisanales utiles à l'animation et la dynamisation des centres-villes.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, nos respectueuses salutations.

Le Président de la fédé74

Eddy ETIENNE

